

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2013-03-11 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 11^e jour du mois de mars deux mille treize à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Chantale Hamelin
Esther Savard
Anick Leclerc (absente)
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac
Jacquelin Martel

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2013-03-041

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 11 février 2013
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
8. Adoption règlement emprunt - pavage
9. Adoption règlement réhabilitation de l'environnement
10. Avis de motion, règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux
11. Adoption du projet de règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux
12. Acceptation ententes, chemin de contournement

13. Acceptation des tarifs d'inscription, camp de jour
14. Adoption politique et règlement, Centre des loisirs (OTJ)
15. Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie
16. Balayage de rues, marquage de chaussée, creusage de fossés et scellement de fissures
17. Appui projet Pacte rural – volet local
18. Paiement programme Rénovation Québec
19. Recommandation à la CPTAQ, madame Armandine Gignac
20. Congrès COMBEQ, monsieur Jean-François Jourdain
21. Fermeture du centre des loisirs pour la période trois (3)
22. Reprise des infrastructures du projet Développements Portneuvien
23. Société canadienne du cancer – Avril, mois de la jonquille
24. Enjeux des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent
25. Compensation 2013, récupération et valorisation de matières résiduelles
26. Assistance financière, Fête nationale 2013
27. Appui motion, Chambre des communes
28. Substitut – comité des élus
29. Demande de participation au Programme « Changez d'Air »
30. Période de questions sur les sujets traités.
31. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h34 Fin : 19h48

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 11 mars 2013. (du 12 février au 11 mars 2013)

Rés.2013-03-042

Adoption du procès-verbal du 11 février 2013.

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 11 février 2013 soit accepté tel que présenté.

Rés.2013-03-043

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 463 337.42 \$.

Liste des comptes à payer	372 278.80 \$
Liste des chèques émis	27 948.51 \$
Liste transaction internet	8 791.14 \$
Liste chèques manuels	7 077.83 \$
Liste des salaires	47 241.14 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 février 2013 est déposé au conseil municipal, le 11 mars 2013.

Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité culture et embellissement tenue le 19 février 2013 est déposé au conseil municipal, le 11 mars 2013.

Rés.2013-03-044

Adoption règlement emprunt – pavage

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement « Décrétant une dépense de 360 000 \$ et un emprunt de 360 000 \$ pour des travaux de pavage sur différentes rues de la municipalité » soit adopté.

Rés.2013-03-045

Adoption règlement réhabilitation de l'environnement

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 139 « Concernant l'adoption d'un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des fosses septiques sur le territoire de la Ville de Portneuf » soit adopté.

Avis de motion, règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux

Je, soussigné, Chantale Hamelin conseillère, donne avis, par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux selon les articles 145.21 à 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Rés.2013-03-046 Adoption du projet de règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 140 « Sur les ententes relatives à des travaux municipaux » soit adopté.

Rés.2013-03-047 Acceptation entente, chemin de contournement

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, les promesses d'achat/vente conditionnelle, en date du 11 mars 2013, avec monsieur Gilles Bédard, madame Linda Kingsborough et monsieur Gilles Bonnallie ainsi que la promesse d'autorisation d'usage conditionnelle avec l'Association du transcontinental de Portneuf et de tout protocole d'entente dans le cadre de la construction du chemin de contournement.

Rés.2013-03-048 Acceptation des tarifs d'inscription, camp de jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE la tarification annuelle 2013 pour l'inscription au camp de jour soit établie comme suit :

	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Temps complet		
1 ^{er} enfant	210 \$	293 \$
2 ^{ème} enfant	160 \$	210 \$
3 ^{ème} enfant	110 \$	169 \$
Temps partiel		
(3 semaines)	120 \$	200 \$

L'inscription comprend l'accès au camp de jour, les activités, la tarification et le transport pour les sorties.

Rés.2013-03-049 Adoption politique et règlements, Centre des loisirs (OTJ)

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte la nouvelle politique incluant les règlements pour le centre des loisirs (OTJ), numéro L-2013-01.

Rés.2013-03-050 Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 26 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QU'une demande de report d'échéanciers a été faite auprès du ministre de la Sécurité publique en mars 2012 et que celle-ci a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la rédaction du rapport annuel d'activité pour l'an 1 et l'an 2, tel que le prévoit l'action numéro 4 du schéma de couverture de risques, a été incluse dans la demande de report d'échéanciers;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, et ce, au plus tard le 31 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an un et l'an deux, et qu'une copie de celui-ci soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, ainsi qu'une copie de la présente résolution.

QUE la présente abroge la résolution #2013-02-036.

Rés.2013-03-051 Balayage de rues, marquage de chaussée, creusage de fossés et scellement de fissures

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 10 000 \$, tel que prévu au budget, pour le balayage des rues.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 13 000 \$, tel que prévu au budget, pour le marquage de la chaussée dans les rues de la municipalité.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 20 000 \$, tel que prévu au budget, pour le creusage de fossés.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 15 000 \$, tel que prévu au budget, pour le scellement de fissures.

Rés.2013-03-052 Appui projet Pacte rural – volet local

Considérant que la demande de la Coopérative de Solidarité La Résidence Portneuvienne a été refusée par la MRC de Portneuf;

Considérant que la municipalité a reçu une (1) demande dans le cadre du programme Pacte rural – volet local;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf priorise le projet déposé et recommande de verser un montant de 9 615 .00\$ à Dekhockey Portneuf.

Rés.2013-03-053 Paiement programme Rénovation Québec

Considérant que la Ville de Portneuf a adopté le règlement 097 relatif à l'adoption du programme Rénovation-Québec en date du 10 août 2009;

Considérant qu'il est prévu de verser une aide financière à tout propriétaire répondant aux critères du règlement 097;

Considérant que le représentant de la municipalité a signé le certificat d'admissibilité pour l'obtention d'une subvention;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf verse une aide financière, tel que prévu, à l'article 6 du règlement 097 comme suit :

Monsieur Guy Robert (851, rue Saint-Charles)	6 000.00 \$
---	-------------

Madame Fannie Ratté (711, rue Saint-Charles)	6 000.00 \$
---	-------------

Rés.2013-03-054 Recommandation à la CPTAQ, madame Armandine Gignac

Considérant que deux lots agricoles de monsieur Marcel Piché sont contigus aux lots de madame Armandine Gignac;

Considérant que les lots de madame Gignac pourront être exploités par la production acéricole de monsieur Piché;

Considérant qu'un bâtiment complémentaire et que la station de pompage de la production acéricole de monsieur Piché sont présents sur les lots de madame Gignac;

Considérant que le chemin d'accès pour se rendre à la cabane à sucre de monsieur Piché est localisé sur les lots de madame Gignac;

Considérant que le morcellement des lots n'a aucun impact sur les lots avoisinants;

Considérant que cette demande est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le morcellement des lots contigus de madame Armandine Gignac.

Rés.2013-03-055 Congrès COMBEQ, monsieur Jean-François Jourdain

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 632.36\$ taxes incluses et la participation de monsieur Jean-François Jourdain au congrès de la COMBEQ qui aura lieu les 25, 26 et 27 avril 2013 au Loews Hôtel Le Concorde.

QUE les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2013-03-056 Fermeture du centre des loisirs pour la période trois (3)

Considérant que la convention collective prévoit à l'article 8.04 c) quatre périodes de travail;

Considérant que l'achalandage est diminué en période estivale;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le centre des loisirs situé au 451 boul. Gauthier soit fermé pour la période 3, soit de la première (1^{re}) semaine du mois de juillet à la fin de la dernière semaine du mois d'août.

Rés.2013-03-057 Reprise des infrastructures du projet Développements Portneuviens, phase 2, par la municipalité

Attendu la demande du Ministère du Développement durable, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et considérant la présence d'une carrière au Nord-Ouest du projet « Développements Portneuviens Phase 2 », la Ville de Portneuf confirme son engagement à ne pas émettre de permis de construction pour deux lots, 2 981 305 et 2 981 306, en attente de l'établissement d'une servitude de tolérance (bruits et poussières).

Attendu que le document légal gérant les paramètres de cette servitude de tolérance sera émis ultérieurement, lors de la Phase 3 des travaux, à partir des résultats d'une étude de bruit à produire.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf s'engage à vérifier qu'une servitude de tolérance au bruit et à la poussière a été émise et signée par les parties concernées avant d'émettre un permis de construction pour les lots 2 981 305 et 2 981 306.

Rés.2013-03-058

Société canadienne du cancer – Avril, mois de la jonquille

Considérant que le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes;

Considérant que la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays;

Considérant que la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie;

Considérant que le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer;

Considérant que soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers, Pour la Vie »;

Considérant que l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf décrète le mois d'avril Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Rés.2013-03-059 Enjeux des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf demande aux gouvernements provincial et fédéral;

1° d'inclure les travaux de remise à niveau et de revitalisation des berges dans les programmes d'infrastructures;

2° de permettre aux municipalités de mettre en priorité leurs investissements et de les laisser décider si les fonds reçus seront utilisés pour les berges ou pour les infrastructures;

3° de créer un portail unique afin de concentrer à un même endroit l'information relative à la protection et à l'aménagement des berges;

4° de créer une table nationale du *Plan Saint-Laurent* et d'y faire participer les élus des municipalités riveraines, puisque ces derniers sont imputables;

5° de reconduire le *Programme fédéral de cession des ports* au-delà de 2013 pour les quais de *Transports Canada*, avec une enveloppe financière appropriée et de conserver un réseau d'installation portuaires stratégique;

6° que *Pêches et Océans Canada* et la *Garde côtière canadienne* renoncent à la fermeture du *Centre de sauvetage maritime de Québec*.

Rés.2013-03-060 Compensation 2013, récupération et valorisation de matières résiduelles

Attendu que le projet de règlement modifiant le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 9 janvier 2013;

Attendu que selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

Attendu que selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15% de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2% et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

Attendu que les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination;

Attendu que les matières désignées comme « autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant;

Attendu que les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

Attendu que dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, le gouvernement du Québec avait pris l'engagement d'en arriver à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

Attendu que l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100% des coûts nets de la collecte sélective;

Attendu que la Ville de Portneuf s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

De demander au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

De transmettre copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, au député de l'Assemblée Nationale représentant notre circonscription, à la FQM, à l'UMQ et à l'AOMGMR.

Rés.2013-03-061 Assistance financière, Fête nationale 2013

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE madame Anaïs Jardon, directrice des loisirs de la Ville de Portneuf soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2013.

Rés.2013-03-062 Appui motion, Chambre des communes

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf appuie la motion M-400 déposée à la Chambre des communes et qui se lit comme suit :

« Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier la possibilité de mettre en place, en collaboration avec les provinces et les territoires, un ou des programmes d'appuis financiers, en prenant exemple sur celui proposé par la Fédération canadienne des municipalités, qui permettraient la mise aux normes des installations septiques des résidences non reliées à un réseau sanitaire, dans une démarche visant à assurer l'équité urbaine/rurale, la protection des lacs, la qualité de l'eau et la santé publique ».

Rés.2013-03-063 Substitut – comités des élus

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE madame la conseillère Annick Leclerc soit nommée substitut à la Table de concertation des aînés.

QUE madame Chantale Hamelin soit nommée substitut au conseil d'administration de la Résidence Portneuvienne.

Rés.2013-03-064 Demande de participation au programme « Changez d'Air »

Considérant que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Considérant que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

Considérant que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

Considérant que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaises et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

Considérant que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

Considérant que ce programme se déroule en deux phases;

Considérant que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

Considérant que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1^{er} janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 10 poêles remplacés.

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, l'entente dans le cadre du programme « Changez d'Air ».

Période de questions sur les sujets traités

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h25 Fin : 20h40

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 20 : 41 hres.

Maire

Greffière